

Une liberté à exercer

Les parents ont chacun à leur manière un rôle essentiel à jouer dans la famille, à la paroisse et à l'école :

Dans la famille

- ◇ choisir ou non de donner une éducation religieuse à leur enfant,
- ◇ choisir le type d'éducation religieuse à lui donner,
- ◇ éveiller leur enfant à la foi et l'accompagner dans sa croissance spirituelle, si tel est leur choix.

À la paroisse

- ◇ se renseigner sur les parcours de catéchèse offerts par la communauté chrétienne, si tel est leur choix,
- ◇ soutenir la participation de leur enfant tout au long du parcours.



Maman et sa fille, baptisées en même temps.

À l'école

- ◇ choisir entre l'enseignement moral et religieux catholique et l'enseignement moral,
- ◇ participer au Conseil d'établissement en tant que parent-membre ou en tant que participant libre, si tel est leur choix.

Pour plus d'information, communiquer avec votre paroisse ou votre diocèse.

Quelques propositions concrètes pour favoriser en famille le cheminement de foi des jeunes* :

- ◇ Développer le sentiment de confiance en soi et dans la vie.
- ◇ Commencer à dire simplement le nom de Dieu et de Jésus en rapport avec l'amour, la joie, la beauté.
- ◇ Apprendre à prier en parlant à Dieu avec les mots du quotidien.
- ◇ Raconter ou lire quelques pages de la Bible.
- ◇ Mettre en place des éléments symboliques : une croix, la crèche, un coin prière.
- ◇ Tenir à certaines traditions familiales, culturelles et religieuses.
- ◇ Vivre en famille des projets concrets de service et de partage.
- ◇ Éveiller au sens moral, au souci de la croissance personnelle et du respect des autres.
- ◇ S'intéresser à leurs découvertes, à leurs questions de sens, à leur goût de service et de fraternité.

* D'après « Proposer aujourd'hui la foi aux jeunes : une force pour vivre », Assemblée des évêques du Québec, Fides, 2000.

Proposer Jésus-Christ un chemin de liberté et de responsabilité

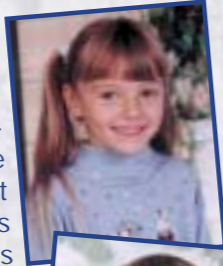


**Aux parents
qui s'interrogent sur
l'éducation à la foi catholique
de leurs enfants**

L'Assemblée des évêques du Québec
en collaboration avec
l'Assemblée des directeurs et directrices
diocésains d'éducation

Des façons différentes d'aborder l'éducation religieuse des enfants

Marilyne a été baptisée à sa naissance. Ses parents ont voulu qu'elle connaisse la tradition religieuse dans laquelle ils ont eux-mêmes grandi. Ils l'ont donc inscrite à l'école au cours d'enseignement moral et religieux catholique. Mais ils ne veulent pas aller plus loin « Plus tard, elle pourra choisir si elle veut poursuivre en ce sens ».



Les parents de **Yan** aimeraient que leur fils puisse comme eux vivre les sacrements de l'initiation chrétienne. Ils l'ont inscrit à la paroisse à un parcours de catéchèse. Ils ont aussi choisi pour lui le cours d'enseignement moral et religieux catholique même s'ils savent que ce n'est pas un pré-requis au parcours offert par la communauté chrétienne.



Les parents de **Nicolas** ont choisi à sa naissance de ne pas le faire baptiser. À l'école, ils l'ont inscrit à un cours d'enseignement moral. À un moment donné, Nicolas qui a des amis inscrits à un parcours de catéchèse a demandé s'il pouvait aussi y aller.

Ses parents ont décidé de respecter son choix. La paroisse quant à elle, tiendra compte du cheminement particulier de Nicolas.



Un contexte de changements

Ces histoires illustrent bien le contexte de changements dans lequel nous vivons.

Dans une société pluraliste, l'appartenance à la religion catholique ne va plus de soi et l'éducation chrétienne ne peut plus se faire comme avant.

La loi 118 amène à distinguer le rôle de l'école publique de celui de l'Église dans l'éducation religieuse des jeunes.

Des responsabilités partagées

Dans une perspective de croissance, la célébration des sacrements n'apparaîtra plus comme un point d'arrivée pour les jeunes, elle sera une étape de leur cheminement dans la vie chrétienne.

La famille, la communauté chrétienne et l'école ont chacune leur responsabilité propre dans l'éducation religieuse des jeunes :

- ◇ la famille a la responsabilité d'éveiller l'enfant à la foi et de l'accompagner dans son cheminement;
- ◇ la communauté chrétienne a la responsabilité de proposer la foi au Dieu de Jésus Christ et de former des croyants;
- ◇ l'école a la responsabilité de dispenser un enseignement moral et religieux catholique et/ou protestant.

Des mots à distinguer



Au sujet de la paroisse

C'est à la communauté chrétienne d'offrir les parcours et les activités de catéchèse pour aider les jeunes à grandir dans la foi.

Les démarches tiendront compte de la culture actuelle. Nous passons :

- ◇ d'une religion marquée par l'acquisition de connaissances → à une religion axée sur l'expérience de foi;
- ◇ de quelques rencontres de préparation aux sacrements → à des parcours qui s'échelonnent dans le temps;
- ◇ d'une démarche unique → à des chemins diversifiés.

Au sujet de l'école

La place du religieux à l'école a été profondément modifiée par la loi 118. L'école doit ouvrir les jeunes au fait religieux et à la spiritualité. Mentionnons quelques-unes des modifications :

- ◇ les écoles ne sont plus confessionnelles,
- ◇ le temps d'enseignement moral et religieux catholique a été réduit considérablement au primaire,
- ◇ il n'y aura plus d'enseignement moral et religieux catholique en 3^e et en 5^e secondaire,
- ◇ en 4^e secondaire, il y aura un cours d'éthique et de culture religieuse,
- ◇ un service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire ouvert à tous remplacera le service d'animation pastorale.

Les parents peuvent prendre part à certaines décisions concernant la mise en place de ces changements en s'impliquant dans le Conseil d'établissement de l'école de leur enfant.